

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2024-5863
OBJET	Recommander au conseil d'approuver le prêt à usage à titre gratuit et l'entente de service à intervenir entre la Ville de Laval et l'Association des résidents de Champfleury au montant de 407 607,90 \$ pour les années 2024, 2025 et 2026	
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 20-Fabreville		
<p>Actions : ENTENTE</p> <p>Demande d'achat : Oui CT requis : Oui</p> <p>Montant : 135 869,30 \$ Durée du contrat : 2026</p> <p><u>Unité(s) administrative(s) concernée(s)</u> Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social</p> <p>Montant : 135 869,30 \$ Durée du contrat : 2025 Montant : 135 869,30 \$ Durée du contrat : 2024</p> <p><u>Unité(s) administrative(s) concernée(s)</u> Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social</p> <p><u>Financement</u> Autre source : 1-60101-7211-00-114190</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2024-5863
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2022-08-10 CE-20220810-2604 APPROBATION - ENTENTE - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE CHAMPFLEURY</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval et l'Association des résidents de Champfleury au montant de 74 733,75 \$ concernant l'utilisation de leurs terrains de tennis pour les citoyens lavallois, pour une période de 2 ans, renouvelable;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p>(CT:1704084) (SD-2022-2456)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2019-07-09 CM-20190709-535 ENTENTE - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE CHAMPFLEURY</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle APPUYÉ PAR : Virginie Dufour</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval et l'Association des résidents de Champfleury concernant la gestion et l'animation du centre communautaire Champfleury, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023, au montant de 347 230,25 \$;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2019-2587)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2019-06-12 CE-20190612-1814 RECOMMANDATION AU CONSEIL - ENTENTE - ASSOCIATION DES RÉSIDENTS DE CHAMPFLEURY</p> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>de recommander au conseil d'approuver l'entente à intervenir entre la Ville de Laval et l'Association des résidents de Champfleury concernant la gestion et l'animation du centre communautaire Champfleury, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023, au montant de 347 230,25 \$;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.</p> <p>(CT:1556967) (SD-2019-2587)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2024-5863
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>L'Association des résidents de Champfleury est un organisme à but non lucratif ayant pour mission d'améliorer la qualité de vie des résidents de Champfleury, en rassemblant, promouvant leurs intérêts, ainsi que d'opérer un centre de loisirs dans ce même secteur et les programmes inhérents pour les jeunes, les adolescents, les adultes et les aînés.</p> <p>La Ville est propriétaire d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 1 099 411 du cadastre du Québec, sur lequel est érigé un bâtiment portant le numéro civique 2585 boulevard des Oiseaux, Laval, Québec, H7L 4M4.</p> <p>L'Association des résidents de Champfleury occupe l'immeuble en vertu d'une entente de gestion entre les parties approuvée le 9 juillet 2019 (CM20190709-535). Cette entente de gestion prévoyait un montant annuel de 60 401 \$, avant taxes, à être versé à l'organisme pour la prise en charge de la gestion, l'entretien et la surveillance des espaces du centre communautaire ainsi que pour l'offre d'activités récréatives et de loisirs pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023 avec une option de renouvellement du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2028.</p> <p>En vertu d'une autre entente entre la Ville de Laval et L'Association des résidents de Champfleury approuvée le 10 août 2022 (CE-20220810-2604), cette entente prévoyait un montant annuel de 13 000\$ plus taxes à être versé à l'organisme pour le prêt, l'entretien, la surveillance et la sécurité des terrains de tennis pour la période du 1er mai 2022 au 30 avril 2024 avec une option de renouvellement du 1er mai 2024 au 30 avril 2026.</p> <p>Le prêt à usage à titre gratuit soumis pour approbation se veut l'actualisation de la relation contractuelle entre les parties et l'entente de service remplace l'entente de gestion approuvée le 9 juillet 2019 (CM20190709-535) et l'entente pour le prêt, l'entretien, la surveillance et la sécurité des terrains de tennis approuvée le 10 août 2022 (CE-20220810-2604).</p> <p>L'actualisation de la relation contractuelle avec l'organisme s'imbrique dans le cadre des ententes avec les organismes gestionnaires de bâtiments municipaux.</p> <p>Le prêt à usage à titre gratuit débute de manière rétroactive le 1er janvier 2024 et se termine le 31 décembre 2026, pour une valeur locative annuelle estimée à 79 000,92\$</p> <p>Parallèlement, via l'entente de services soumise pour approbation, la Ville souhaite retenir les services de l'Association des résidents de Champfleury afin que l'organisme effectue la gestion de l'immeuble et qu'il y dispense certains services à la population lavalloise.</p> <p>L'entente de service débute de manière rétroactive le 1er janvier 2024 et se termine le 31 décembre 2026 au montant annuel de 118 172,90\$ plus taxes.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social dispose des sommes requises au budget 2024.</p> <p>2024: 135 869,30\$ (taxes incluses) 2025: 135 869,30\$ (taxes incluses) 2026: 135 869,30\$ (taxes incluses)</p> <p>Annotation(s) : Nature de la dépense et montant disponibles au budget 2024. Montant insuffisant pour 2025, un virement sera effectué au besoin par le service.</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>Articles 4, 7.1, 90 et 91 de la Loi sur les compétences municipales (R.L.R.Q., ch. C-47.1)</p> <p>Paragraphe 2.3 du premier alinéa de l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19)</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2024-5863								
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil d'approuver le prêt à usage à titre gratuit entre la Ville de Laval et et l'Association des résidents de Champfleury pour les années 2024,2025 et 2026;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.</p> <p>(CT:1824313)</p> <p>de recommander au conseil d'approuver l'entente de service à intervenir entre la Ville de Laval et et l'Association des résidents de Champfleury au montant de 407 607,90 \$ pour les années 2024,2025 et 2026;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.</p> <p>(CT:1824313)</p>										
<p>CERTIFICATION</p> <p>Numérotation des finances : 1824313 Coût estimé affectant l'année en cours : 124 066,77 \$ CM requis :Oui</p> <p>Annotation(s)</p> <p>Répartition de la dépense nette par année:</p> <table data-bbox="71 1142 324 1249"> <tr> <td>2024</td> <td>124 066.77 \$</td> </tr> <tr> <td>2025</td> <td>124 066.77 \$</td> </tr> <tr> <td>2026</td> <td>124 066.77 \$</td> </tr> </table> <p style="text-align: right;">-----</p> <p>Total 372 200.31 \$</p> <p>=====</p> <p>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</p> <table data-bbox="162 1438 1429 1532"> <tr> <td style="text-align: center;"> _____ JETTE, Monsieur FRANCOIS (44743) Trésorier </td> <td style="text-align: center;"> _____ 2024-11-20 AN - MS - JR </td> </tr> </table>			2024	124 066.77 \$	2025	124 066.77 \$	2026	124 066.77 \$	_____ JETTE, Monsieur FRANCOIS (44743) Trésorier	_____ 2024-11-20 AN - MS - JR
2024	124 066.77 \$									
2025	124 066.77 \$									
2026	124 066.77 \$									
_____ JETTE, Monsieur FRANCOIS (44743) Trésorier	_____ 2024-11-20 AN - MS - JR									